

**Action test : « Reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour »**

---

**Engagement de la phase de concertation**

**Approche technico-socio-économique : acceptabilité de l'action-test et de sa mise en œuvre**

---

# **Annexes**

**Annexe 1 – Bilan des questionnaires individuels**

**Annexe 2 – Concertation - Extraits de débats**

## Bilan des questionnaires individuels

Répartition par âge de l'échantillon		
Age	Fréquence	Pourcentage
30-45 ans	8	18,2
46-60 ans	12	27,3
61-75 ans	12	27,3
> 75 ans	6	13,6
N.C	6	13,6
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

N.C : non communiqué

Répartition par secteur d'activité de l'échantillon		
Activité	Fréquence	Pourcentage
Agriculteur	15	34,1
Elu	3	6,8
Entreprise	3	6,8
Retraité	10	22,7
N.C	13	29,6
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

Répartition par sexe de l'échantillon		
Sexe	Fréquence	Pourcentage
Femmes	4	9,1
Hommes	38	86,4
N.C	2	4,5
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

Q1 - Etes-vous riverain de l'Adour ?		
Question	Fréquence	Pourcentage
à moins de 50 m de l'Adour	8	18,2
à plus de 50 m et moins de 100 m de l'Adour	2	4,5
à plus de 100 m de l'Adour mais à moins de 50 m d'un bras secondaire	4	9,1
Non, à plus de 100 m de l'Adour et de ses bras secondaires	28	63,6
N.C	2	4,5
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

Q2 - Etes-vous propriétaire de terrains riverains de l'Adour ?		
Question	Fréquence	Pourcentage
Oui, je possède des terrains situés à moins de 50 m de l'Adour	37	75,5
Oui, je possède des terrains situés à plus de 50 m et moins de 100 m de l'Adour	4	8,2
Oui, je possède des terrains à plus de 100 m de l'Adour et à moins de 50 m d'un bras secondaire	5	10,2
Non, je ne possède pas de terrain à proximité de l'Adour	3	6,1
N.C	0	0,0
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>100</b>

Q3 - Tirez-vous des revenus de terrains riverains ou de l'Adour ?		
Question	Fréquence	Pourcentage
Oui, comme agriculteur	16	34,0
Oui, comme forestier, populteur	3	6,4
Oui, comme industriel	1	2,1
Oui, autres (location, bois de chauffage, etc.)	8	17,0
Non, je ne tire aucun revenu de terrains riverains ou de l'Adour	17	36,2
N.C	2	4,3
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>100</b>

Q4 - Etes-vous usager de l'Adour ou des terrains riverains ?		
Question	Fréquence	Pourcentage
Oui, pour mes loisirs (autre que la pêche ou la chasse)	17	28,8
Oui, pour la pêche	12	20,3
Oui, pour la chasse	12	20,3
Non	15	25,4
N.C	3	5,1
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>100</b>

Q5 - Depuis combien d'années êtes-vous concerné par l'Adour ?		
Question	Fréquence	Pourcentage
Moins de 5 ans	5	11,4
Entre 5 et 9 ans	0	0,0
Entre 10 et 19 ans	8	18,2
Plus de 20 ans	31	70,5
N.C	0	0,0
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

Q6 - Avez-vous déjà subi des dommages du fait de l'Adour ?		
Question	Fréquence	Pourcentage
Oui, inondation	20	32,8
Oui, érosion de berge	18	29,5
Oui, changement de tracé (mobilité du lit, divagation)	15	24,6
Non, jamais	7	11,5
N.C	1	1,6
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>100</b>

## Bilan des questionnaires individuels (suite)

### Q7 - A quand remontent les derniers dommages que vous avez subi du fait de l'Adour ?

Question	Fréquence	Pourcentage
2006	10	22,7
Entre 2000 et 2005	17	39
Entre 1990 et 1999	5	11,4
Avant 1990	6	13,6
N.C	6	13,6
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100,0</b>

### Q8 - Avez-vous bénéficié d'aides ou de travaux pour vous protéger des dommages causés par l'Adour ?

Question	Fréquence	Pourcentage
Oui, pour réduire le risque d'inondation (digue ...)	1	2,2
Oui, pour protéger les berges contre l'érosion (enrochements, épis déflecteurs ...)	3	6,7
Oui, pour faciliter les écoulements (curage, traitement des embâcles, des atterrissements ...)	7	15,6
Non, je n'ai bénéficié d'aucune aide ni travaux	30	66,7
N.C	4	8,9
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>100</b>

### Q9 - Êtes-vous satisfait du résultat des aides ou travaux dont vous avez bénéficié ?

Question	Fréquence	Pourcentage
Oui, très satisfait	5	11,4
Oui, satisfait	4	9,1
Peu satisfait	3	6,8
Non, pas du tout satisfait	14	31,8
N.C	18	40,9
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

### Q10 - A quoi attribuez-vous l'échec des aides ou travaux dont vous avez bénéficié ?

Question	Fréquence	Pourcentage
A un manque d'argent	7	11,1
A des techniques inadaptées	11	17,5
A une méconnaissance du fonctionnement de l'Adour	10	15,9
Aux caprices de l'Adour et de la nature	14	22,2
N.C	21	33,3
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>100</b>

### Q11 - Pour vous, qu'est-ce qu'un cours d'eau "à lit mobile" ?

Question	Fréquence	Pourcentage
Un cours d'eau qui change facilement de lit (divagation)	22	42,3
Un cours d'eau dont le tracé évolue lentement (migration)	20	38,5
Un cours d'eau qui déborde facilement (inondation)	6	11,5
Je ne sais pas	4	7,7
N.C	0	0,0
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>100</b>

### Q12 - Selon vous, l'Adour est-il un cours d'eau "à lit mobile" ?

Question	Fréquence	Pourcentage
Oui, tout à fait	28	63,6
Oui, c'est possible	10	22,7
Je ne sais pas	4	9,1
Non, pas du tout	0	0,0
N.C	2	4,5
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

### Q13 - Selon vous, quel est l'objet de l'action test ?

Question	Fréquence	Pourcentage
La lutte contre les inondations	16	26,7
La lutte contre les érosions de berge	16	26,7
La reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour	24	40,0
Je ne sais pas	2	3,3
N.C	2	3,3
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

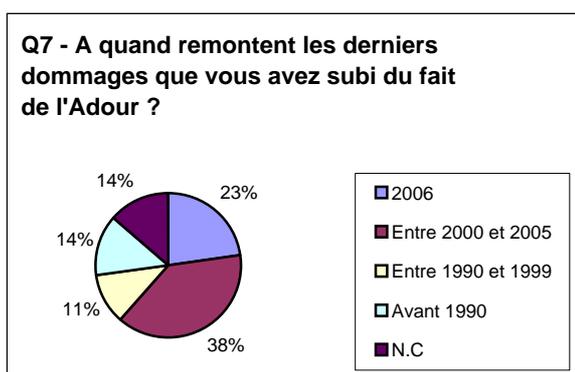
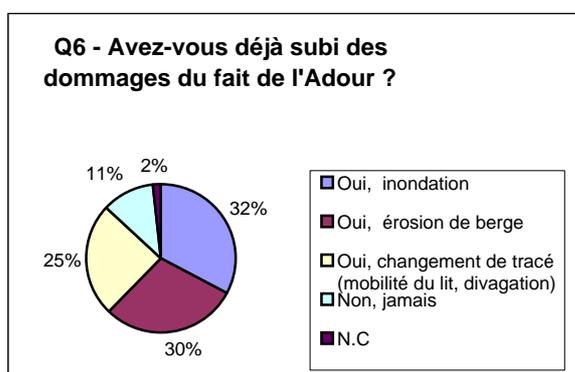
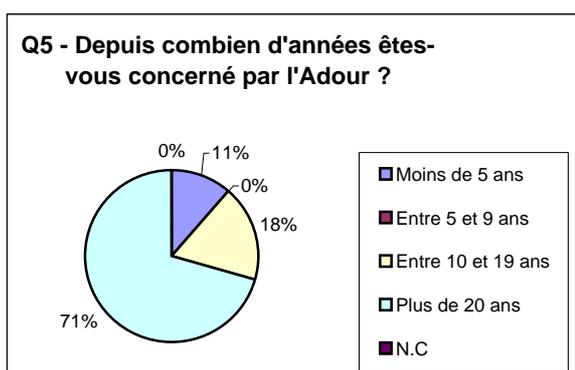
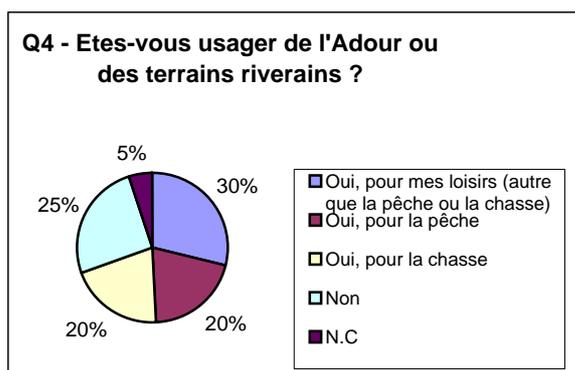
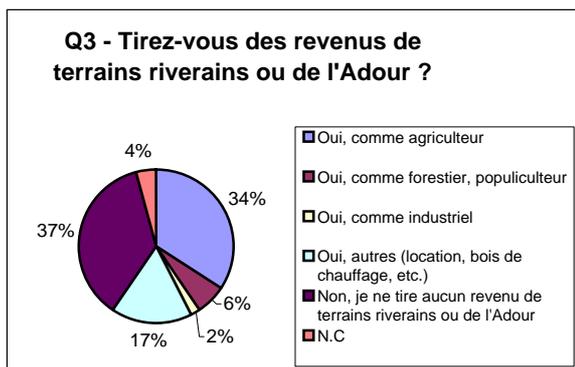
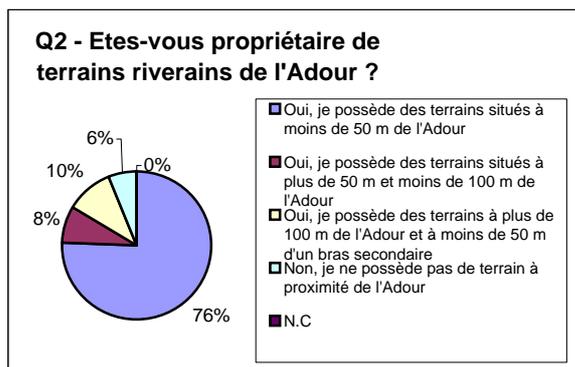
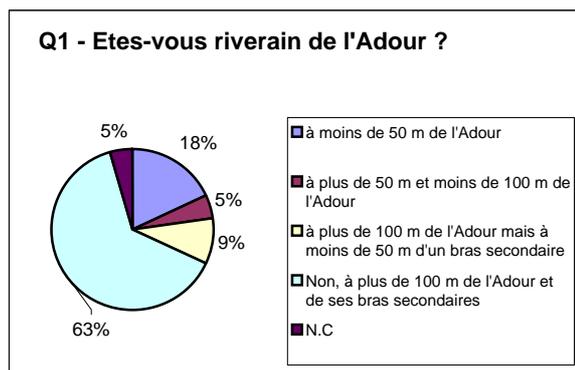
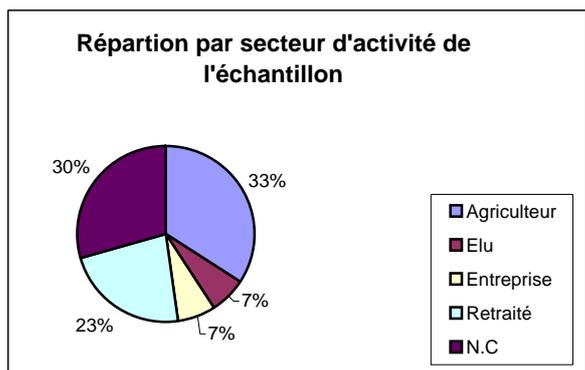
### Q14 - Que pensez-vous que cette démarche ?

Question	Fréquence	Pourcentage
Elle va me faire perdre des biens ou des ressources	8	13,6
Elle va m'aider à mieux me protéger de l'Adour	14	23,7
Elle va permettre à la collectivité de mieux gérer l'Adour et de faire des économies	13	22,0
Elle va permettre d'améliorer le fonctionnement et l'état écologique de l'Adour	18	30,5
Sans opinion	6	10,2
N.C	0	0,0
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>100</b>

### Q15 - Diriez-vous que cette démarche est ... ?

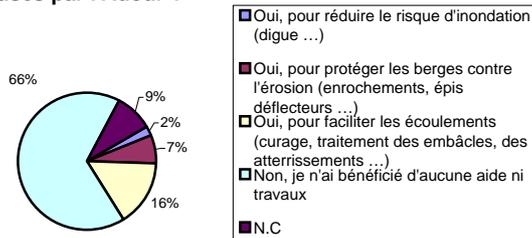
Question	Fréquence	Pourcentage
Une excellente chose	16	26,7
Une bonne chose	16	26,7
Une chose sans intérêt	24	40,0
Une mauvaise chose	2	3,3
N.C	2	3,3
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

## Bilan des questionnaires individuels (suite 2)

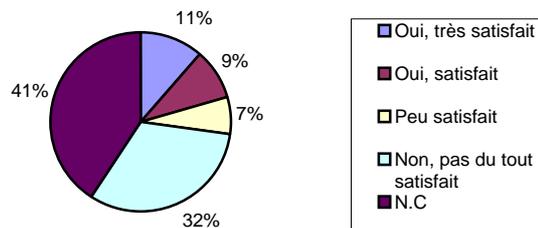


## Bilan des questionnaires individuels (suite et fin)

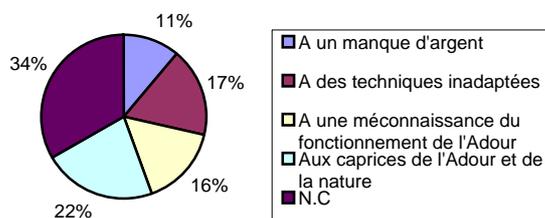
**Q8 - Avez-vous bénéficié d'aides ou de travaux pour vous protéger des dommages causés par l'Adour ?**



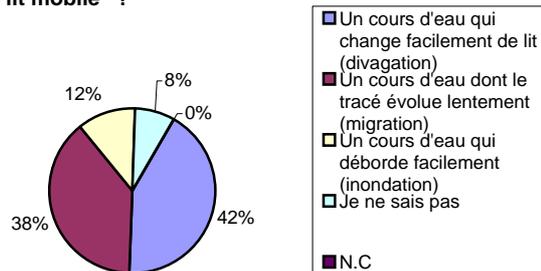
**Q9 - Êtes-vous satisfait du résultat des aides ou travaux dont vous avez bénéficié ?**



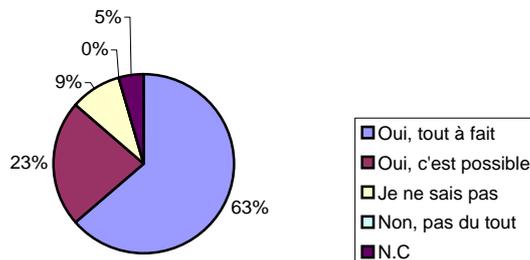
**Q10 - A quoi attribuez-vous l'échec des aides ou travaux dont vous avez bénéficié ?**



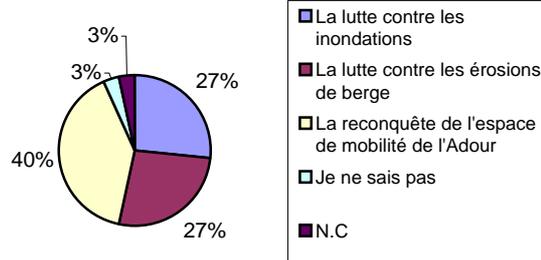
**Q11 Pour vous, qu'est-ce qu'un cours d'eau "à lit mobile" ?**



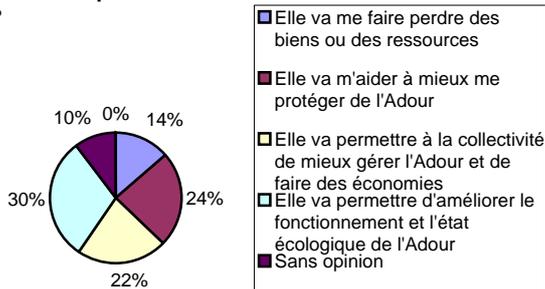
**Q12 Selon vous, l'Adour est-il un cours d'eau "à lit mobile" ?**



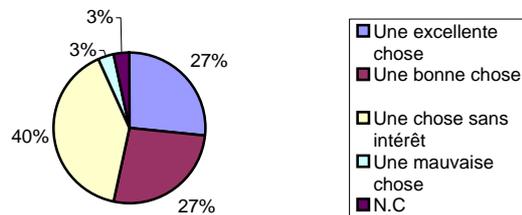
**Q13 - Selon vous, quel est l'objet de l'action test ?**



**Q14 - Que pensez-vous de cette démarche ?**



**Q15 - Diriez-vous que cette démarche est ... ?**



**Q16 - Qu'est-ce qui vous inquiète le plus dans cette démarche ?**

- Pas d'aboutissement du projet 9
- Aucune crainte 9
- Perte de terre 3
- Refus de prise en compte des dégâts potentiels de la divagation 2
- Pas de suivi des traitements des embâcles, atterrissements 1
- Terres agricoles disqualifiées 1
- Ne pas être informé à temps 1
- Menace sur station de pompage 1
- Pas d'impartialité 1
- Pas de prise en compte des souhaits des riverains 1
- Moins de facilité d'accès 1
- Vrais problèmes pas correctement traités 1

**Q17 - Qu'espérez-vous le plus de cette démarche ?**

- Concertation avec les riverains 5
- Gestion intelligente de l'Adour 3
- Prise en compte de la réalité économique des agriculteurs 2
- Amélioration de la connaissance de l'Adour 2
- Stabilisation de l'Adour 2
- Lutte contre les érosions 2
- Aboutissement rapide du projet 2
- Protection du village 2
- Protection des bois 1
- Mise en oeuvre des travaux plus rapidement 1
- Impartialité 1
- Usage du sentier sans danger 1
- Mobilisation et sensibilisation 1
- Prise en compte de l'écologie 1

**Q18 - Quelles mesures ou actions souhaiteriez-vous que l'action test permette de mettre en oeuvre ?**

- Traitement des atterrissements et embâcles 5
- Ligne budgétaire pour indemnisation des dégâts liés à l'Adour 4
- Echange de terrain (SAFER) 3
- Concertation entre riverains et gestionnaires de l'Adour 3
- Stabilisation des berges 3
- Plantation des saligues 3
- Rachat par la collectivité des terres dans l'espace de mobilité 2
- Travaux reconstruction ou déplacement station pompage 1
- Protection pont village, habitations, station de pompage 1
- Meilleure relation avec les institutions 1
- Etre informer de l'évolution du cours d'eau pour anticiper les actions 1
- Gel de terrains 1
- Réduire prélèvement d'eau pour l'agriculture 1
- Remédier à l'arrêt de l'entretien des berges par les riverains 1
- Point d'eau pour l'abreuvement des vaches 1
- Connaître le financement du projet 1
- Ouvrir l'ancien lit 1
- Epandre les graviers 1

## Discours de M. MIQUEU – Président de l'Institution Adour

### Journée de l'eau à Jû- Belloc (32) – Jeudi 23 Novembre 2006

Je voudrais d'abord vous remercier et vous féliciter de vous mobiliser pour ce challenge redoutable. Je veux parler de la gestion qualitative et quantitative de l'eau.

Je vous remercie car nous sommes dans une période importante.

Je voudrais que vous vous imprégniez dès le début de mon propos du nécessaire **regard différent** que nous devons jeter collectivement sur la gestion de l'eau.

Nous devons nous libérer des schémas qui sont aujourd'hui dépassés. C'est à une **véritable mutation** que je vous invite.

Elle s'appelle et dans un terme qui mérite aujourd'hui qu'on le relève et qu'on le définisse mieux : « **politique de développement durable** ».

On peut se gargariser avec ce mot mais c'est pour nous une ardente revendication et il faut que nous soyons capables sur le terrain non pas de bavarder sur de grands concepts mais **d'agir concrètement** et **avec le souci d'avoir des résultats**. Des résultats aussi bien pour la protection du milieu que sur la compatibilité acceptée entre la pérennité d'une vie économique et d'une vie sociale et cette protection des milieux. C'est un challenge difficile.

Nous sommes ici sur une propriété de l'Institution Adour. Nous avons en effet acheté une centaine d'hectares qui sont sous gestion.

Je salue les délégués présents qui assurent le suivi du site. L'institution Adour, contrairement à une caricature qui a peut être été distillée ici et là, affirme que les choses ont bien changé. Ce n'est pas une structure obsédée par les barrages. Nous sommes engagés dans une démarche globale. Cette démarche globale, c'est notre métier. Elle concerne aussi la gestion des poissons migrateurs dont nous sommes partenaires mais ça n'est pas le lieu aujourd'hui pour traiter de cela mais je veux que vous compreniez ce que représente l'EPTB aujourd'hui.

Le saumon la civelle, l'alose et bien d'autres poissons, c'est nous ! Les résultats sont là : depuis 2 ans, le saumon est de retour sur le bassin. Je n'ai pas le temps de le développer mais je suis à votre disposition pour revenir devant vous et repasser une soirée sur ces thèmes.

Je prends la casquette du vice président du comité de bassin Adour-Garonne pour vous dire que nous sommes engagés dans 2 démarches que vous devez intégrer.

La première, c'est le 9<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau. C'est un programme qui va aller de 2007 à 2012. L'agence de l'eau, institution financière, partage votre quotidien. Chaque fois que vous consommez un mètre cube d'eau, quelque soit votre statut, vous payez votre contribution à l'agence de l'eau. Le métier de l'agence est de redistribuer ces sommes-là en fonction des priorités définies par l'agence.

Deuxième élément : la directive cadre européenne d'octobre 2000. Cette directive a été déclinée en droit français par une loi du 21 avril 2004. Elle s'oppose à nous désormais. Cette loi européenne est loi française, elle est applicable.

J'ai la responsabilité sur le bassin Adour- Garonne, de la préparation du futur SDAGE (SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion de l'Eau). Le SDAGE s'applique

aujourd'hui sur nos cours d'eau. C'est la bible dans le texte référent de la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Le dernier SDAGE a été validé en 1996. Nous sommes toujours sous la fonctionnalité des textes de 96. Les choses vont vite : 96 et 13 : 2009. Treize ans après, nous changeons la bible !

Je dois le présenter au comité de bassin en 2008, pour le mettre à la consultation du public. Je souhaite que vous soyez aussi nombreux pour répondre puisque nous avons validé avant-hier un projet de calendrier qui a été soumis au comité de bassin de mi-décembre.

De façon responsable, nous avons décidé de financer 3 200 000 questionnaires, qui seront dans toutes les boîtes aux lettres Bassin Adour Garonne. Vous allez donc être interpellés chez vous, sur les grands enjeux de la gestion de l'eau. Je souhaite que vous y répondiez. Il y aura derrière les campagnes nationales : les 6 bassins versants. Les 6 agences vont coordonner ce travail par la grande presse, la télévision et les réunions locales.

Retenez qu'en 2008, nous aurons un moment important de démocratie participative. Il faudra qu'il y ait une parole, la vôtre, qu'elle soit forte, qu'elle exprime tout ce que vous avez envie de dire à ce sujet. Et l'on sait bien que ces paroles sont très différentes. Elles doivent être écoutées dans leur diversité.

Pour revenir à ce que nous faisons ici, l'Agence de l'eau a décidé d'engager 20 actions tests. Sur les 20, il en reste 19. Nous parlons ici d'une d'entre elle sur ces 19. Cette action test sera développée à mon départ, elle concerne la reconquête des milieux (Affiche : publication des EPTB).

Nous avons choisi un tronçon de rivière et il a été validé avec les collègues concernés. Nous devons donc travailler pendant ces deux années pour faire un état des lieux et voir comment, avec les acteurs locaux, les acteurs hydrauliques sur le terrain nous allons transformer cet état des lieux en objectif et des objectifs en actions concrètes.

Sur cette affiche, voilà quel est le challenge : comment les rivières étaient, ce que l'on a fait et ce que l'on ne fait plus, je sais qu'il y a débat. Je voudrai être carré là-dessus.

***Le bétonnage des rivières, c'est fini.***

Je ne veux pas vous laisser penser que l'on va revenir en arrière. Je le dis très solennellement ici à ceux qui pensent que c'est une solution pertinente. Je suis prêt à en discuter plus longuement et faire d'autres interventions. C'est important que vous ayez une vue globale pour que l'on puisse avoir un dialogue à information identique.

Sur ce schéma-là, vous avez ce qui existait avant, ce qui existait y compris chez nous : c'était une minéralisation de la rivière. En clair, une quasi chenalisation avec enrochements et autres... Il en faut parfois mais ce n'est pas la réponse unique !

Et puis vous avez ici, ce sur quoi on travaille aujourd'hui où effectivement, on est amené à réfléchir. Par ce constat sur ce que l'on peut appeler « divagation » ou en tout cas, une eau qui parfois est dans le lit mineur (lit principal) mais qui parfois sort du lit mineur et va sur les banquettes. Nous en avons une connaissance historique qui est plus que séculaire.

A partir de là, il faut qu'il y ait cohérence entre ce constat hydraulique (ne laissons pas croire qu'on mettra de l'eau dans un canal...est-ce clair ?) et **l'adaptation avec les documents d'urbanisme** afin que l'on ne laisse plus croire à des collègues élus que l'on pourra construire là où l'on ne doit pas construire.

Apprendre à dire non est aussi un acte que tout élu dans la **gestion du patrimoine foncier** doit affirmer car l'on doit penser au respect des générations futures. Ce que nous faisons dans cette action test, c'est vous apporter une nouvelle réponse qui dépasse les schémas du passé. Je sais que c'est difficile.

J'ai régulièrement des rencontres que l'on qualifie en rugby de « cap à cap » sur une nostalgie des réponses minérales qui aujourd'hui n'est plus notre démarche.

Partant de là, je souhaite que vous écoutiez Monsieur Christian Beaufrère. Vous devez écouter son intervention jusqu'au bout. Nous lui avons acheté « quatre soirées » car l'équipe de l'Institution Adour a été séduite par son intervention. J'ai souhaité qu'il intervienne dans les quatre départements du bassin de l'Adour. C'est à dire dans le 64, le 32, le 40 et le 65. Nous vous inviterons à de nouvelles réunions pour parler de cette évolution là. Parce que c'est difficile et parce qu'il faut le faire.

La loi sur l'eau, dernière version date de février 92, je l'ai votée comme parlementaire. La dernière loi est en 2ème lecture, à l'assemblée nationale, elle passe ces jours-ci (le 30 Novembre 06).

Deux hypothèses :

1. Ou bien le texte du Sénat et de l'Assemblée sont trop différents et le choix est fait pour que cela passe en commission mixte paritaire qui arrêtera le texte définitif ;
2. Ou bien les choses se passent plus simplement et ceci devrait se faire avant la fin de l'année.

C'est une course contre la montre avec le renouvellement législatif de l'an prochain. Si elle ne passe pas, avant la fin de l'année, on risque de la renvoyer plus tard encore.

Concernant la nouvelle loi sur l'eau, il faudra que l'on vienne vous la présenter parce que c'est un nouveau référentiel législatif même si personnellement elle me déçoit car elle ne va pas aussi loin qu'on l'aurait souhaité. Mais en tout cas, on aura l'occasion d'en reparler.

Nous avons voulu que cette démarche s'intègre dans une approche européenne. Ainsi, nous sommes dans un programme : AQUAFIL. Je serais à Bruxelles au mois de janvier avec l'équipe de la SEMADOUR et d'autres partenaires sans doute pour présenter ce que vous avez fait et ce que nous avons fait autour du territoire du Val d'Adour et essayer d'obtenir une nouvelle reconnaissance européenne et les financements pour conduire des actions innovantes sur le terrain.

Voilà le message que je voulais porter au nom de l'Institution Adour au nom du Comité de bassin Adour- Garonne. Je vais vous laisser travailler en vous souhaitant la bienvenue à la maison de l'eau qui est aussi la vôtre.

## Réunion de concertation avec le SIDCEA – Maubourguet (65) le 22 juin 2006

Quelques réflexions des élus présents ...

*Nous retrouvons exactement le cône de mobilité de l'Adour qu'il y avait avant. Elle a toujours été mobile l'Adour. Vous allez recréer exactement ce qu'il existait avant...*

*On ne peut plus prendre de matériaux dans le lit de l'Adour. Parce qu'ils sont, dans le fond, nuisibles... Il peut y avoir de gros changements du lit de l'Adour. Elle va passer à droite ou à gauche ... L'eau ne s'arrête pas !...*

*... les nattes de coco (génie végétal) ! Le dernier des imbéciles a dit : « Ce truc, ça tiendra pas ! »...*

*Quand on regarde la photo (aérienne), on voit que le lit est complètement à gauche... C'est carrément planté (des fruitiers) dans le lit de l'Adour...*

*A Cahuzac, il y a une gravière qui a alimenté je ne sais pas combien de routes du Gers et nous a créé ces problèmes ... La gravière de Cahuzac a fonctionné parce qu'il y avait une autorisation de l'Etat... Or l'Etat, il se débîne...*

*On cherche des solutions pour tranquilliser les riverains...*

*La dernière (grosse crue), c'était 1875... On ne l'a pas revue depuis mais on sait qu'elle reviendra. C'est inévitable !...*

*Ce sera une expérience (l'action test) qui sera très intéressante, qui sera de longue haleine mais qui ne débouchera pas, parce que, financièrement, on n'y arrivera pas...*

## Réunion de concertation avec le SIDCAA – Riscle (32) le 25 juillet 2006

Quelques réflexions des élus présents ...

*On a trop financé (d'enrochements). On a mis trop de blocs dans l'eau avec ça. Il est aberrant de faire des enrochements dans une rivière qui n'a pas de berge ... C'est une vaste fumisterie...*

*Dans les années '50, on a mis en place des défenses, des digues ... Elles se situaient approximativement là où vous avez situé la limite entre les terres agricoles et la saligue...*

*Depuis, on est allé au-delà de ces digues pour faire de la culture intensive, moi le premier. En '76, j'ai défriché 5 ha de saligue. En '77, il y a eu la crue de l'Adour et les 5 ha de terre sont partis...*

*Je pense qu'il est raisonnable de se situer entre ces lignes (espace de mobilité fonctionnel) que vous avez montrées...*

*Nous avons commis des erreurs flagrantes...*

*Il faut que ce soit une action concertée sur tous les membres, secteur agricole ou autres. Il faut qu'on se mette ensemble et qu'on discute valablement...*

*Je pense que ce que vous allez tester là (entre Lafitole et Jû-Belloc), ne sera pas forcément valable pour l'Adour dans ce secteur (aval confluence avec l'Arros). L'Adour, dans ce secteur, a tout à fait un autre aspect, qui n'est pas comparable...*

*Sur le secteur gersois, on a suffisamment de problèmes, en hiver et en été, avec l'irrigation, pour prendre conscience qu'on a fait des bêtises, il faut le dire ! Parce qu'on avait les moyens techniques, un moment donné, on a fait des bêtises. On s'en rend compte. Petit à petit, il faut les réparer...*

*Au niveau des Hautes-Pyrénées, ils sont avantagés par rapport à nous (le Gers) et ça dure depuis longtemps...*